

**OFFRE DE MICRO-CREDIT  
CREDIT START**

*Date d'envoi : [●]*

*La présente offre restera en vigueur jusqu'au [●]*

*La présente offre constituera votre Contrat de Crédit, régi par les présentes Conditions Générales du Micro-crédit dès son acceptation et votre agrément par le prêteur.*

*En l'absence d'agrément du bénéficiaire de l'offre dans le délai de 7 jours suivant la date de l'acceptation de la présente offre, celle-ci deviendra caduque.*

*Le Contrat de Crédit peut faire l'objet d'une rétractation de votre part dans un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter du jour de votre acceptation de la présente offre .*

**IDENTITE ET ADRESSE DES PARTIES CONTRACTANTES**

**Novum Bank Limited**

**ci-après dénommé « Cashper », une marque de Novum Bank Limited**

Novum Bank Limited est une société à responsabilité limitée (Ltd), ayant son siège Social sis The Emporium, C De Brocktorff Street, Msida, MSD 1421, Malte enregistrée au registre des sociétés de l'Autorité des Services Financiers de Malte sous le numéro C46997.

Novum Bank Limited est un établissement de crédit agréé à Malte par l'Autorité des Services Financiers de Malte (Malta Financial Services Authority (MFSA)), sis Triq l-Imdina, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1010, Malte, et agit en France sous le régime de la libre prestation de service conformément à la Directive 2013/36/UE (telle que transposée en droit maltais).

**La présente offre de contrat de crédit est faite à :**

[Nom et prénom],

[date de naissance],

[adresse].

**Ci-après dénommé l'« Emprunteur »**

**CONDITIONS PARTICULIERES**

<b>1. TYPE DE CREDIT</b>	Le crédit proposé par Cashper est un micro-crédit dont le montant est compris entre 50 et 199 Euros (le « <b>Crédit</b> »).
<b>2. MONTANT TOTAL DU CREDIT</b>	Le montant total du Crédit est de [●] Euros.
<b>3. CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES FONDS</b>	L'Emprunteur bénéficiera du décaissement du Crédit lorsque les conditions cumulatives suivantes auront été satisfaites : (a) l'acceptation par l'Emprunteur de l'offre de crédit ; et (b) l'expiration du délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires après l'acceptation de l'offre de crédit. Mais le délai de décaissement peut être réduit à un jour ouvré suivant l'acceptation de l'offre de crédit par l'Emprunteur à condition que celui-ci (i) ait souscrit à l'option de Paiement Express dans les conditions prévues au Contrat et (ii) ait donné un consentement exprès à l'exécution du Contrat de Crédit avant l'expiration du délai de rétractation sur un support durable conformément à l'article L. 222-13 du Code de la consommation.
<b>4. DUREE DU CONTRAT DE CREDIT</b>	Le Contrat de Crédit prendra fin à la date de remboursement de toute somme due par l'Emprunteur, lequel doit intervenir au plus tard dix (10) à quarante (40) jours suivant la date de décaissement du montant principal du Crédit.
<b>5. MONTANT, NOMBRE ET PERIODICITE DES ECHEANCES</b>	<p>Le remboursement du Crédit est fait en une seule échéance devant intervenir dans le délai de dix (10) à quarante (40) jours maximum à compter de la date de décaissement du montant principal au bénéfice de l'Emprunteur. Cette échéance unique inclut (i) le remboursement du montant principal, (ii) le paiement des intérêts au taux débiteur et (iii) les commissions correspondant aux services non obligatoires souscrits.</p> <p>Sous réserve de l'accord du Prêteur, il est possible de reporter le remboursement.</p>
<b>6. TAUX DEBITEUR</b>	L'intérêt est calculé au taux débiteur annuel de 18%.

<p><b>7. TAUX ANNUEL EFFECTIF GLOBAL (« TAEG »)</b></p>	<p>Le TAEG est calculé en tenant compte du montant total du Crédit et du taux débiteur.</p> <p>Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer le TAEG : (i) le Contrat de Crédit demeurera en vigueur pendant la durée convenue et Cashper ainsi que l’Emprunteur rempliront l’ensemble de leurs obligations respectives dans les conditions et les limites précisées par le Contrat de Crédit ; et (ii) l’intérêt est calculé quotidiennement.</p> <p>Le TAEG applicable est de 18%.</p> <p>L’Emprunteur peut souscrire à l’option de Paiement Express afin de bénéficier d’un décaissement accéléré du montant principal, dans les conditions ci-dessous fournies. Ce service n’étant pas obligatoire, le coût qu’il implique pour l’Emprunteur n’est pas pris en compte dans le calcul du TAEG. L’utilisation de l’option de Paiement Express a pour conséquence l’augmentation du coût global du Crédit. Ce service est temporairement indisponible.</p> <p>Le taux de l’usure applicable en date du [●] est de [●].</p>
<p><b>8. FRAIS</b></p>	<p>Il n’y a pas de frais liés à l’exécution du Contrat de Crédit.</p> <p>Il est précisé que des frais additionnels sont dus au cas de souscription à l’option de Paiement Express (temporairement indisponible).</p>

**CONDITIONS GENERALES DU MICRO-CREDIT START**

**1. TYPE DE CREDIT ET MONTANT**

Le Crédit proposé par Cashper n’est pas un crédit à la consommation assujetti aux dispositions du Code de la consommation français. Afin d’être éligible à faire une demande de crédit (la « **Demande de Crédit** »), l’Emprunteur reconnaît et accepte que (i) le Crédit qui lui est proposé est d’un montant inférieur à 200 Euros, et de ce fait, est exclu du champ d’application des dispositions susvisées et que (ii) Cashper ne soumet pas volontairement la présente offre aux dispositions susvisées du Code de la consommation relatives aux crédits à la consommation.

## **2. MODALITES DE REMBOURSEMENT DU CREDIT**

- 2.1** Le Contrat de Crédit prendra fin à la date de maturité, dans les dix (10) à quarante (40) jours à compter du décaissement du montant principal, date à laquelle l'Emprunteur doit régler ensemble (i) le montant principal, (ii) les intérêts, (iii) les frais, y compris les frais et débours correspondant aux services non obligatoires et (iv) le cas échéant, les intérêts de retard ou les pénalités.
- 2.2** L'Emprunteur recevra, avant la date d'échéance, un document intitulé « Facture » indiquant la date d'échéance ainsi que le détail du Crédit à rembourser, à savoir le montant principal, les intérêts et les frais restant dus.
- 2.3** L'Emprunteur recevra un SMS et un courrier électronique avant la date de remboursement, lui demandant de s'assurer que les sommes devant être recouvrées sont disponibles sur son compte bancaire. L'Emprunteur peut procéder au paiement par anticipation et peut faire un remboursement au moyen de virement bancaire. Dans un tel cas, l'Emprunteur doit procéder au remboursement à partir du même compte bancaire que celui sur lequel le montant principal a été décaissé et ce dans le délai de remboursement précisé lors de la confirmation du Crédit, à compter de la date de mise à disposition du montant principal. Cashper peut rejeter tout remboursement qui ne serait pas fait à partir d'un compte bancaire détenu au nom de l'Emprunteur.

## **3. DEMANDE DE CREDIT**

- 3.1** En soumettant une Demande de Crédit, l'Emprunteur demande simplement à Cashper de lui fournir une offre de conclure un Contrat de Crédit qui contient les informations de l'Emprunteur, et qui peut être acceptée par l'Emprunteur. Les informations spécifiques à l'Emprunteur et au prêt demandé et octroyé, notamment le taux effectif annuel global seront disponibles dans le Contrat de Crédit et la Fiche d'Informations Précontractuelle conformément à l'article L. 222-6 du Code de la consommation.
- 3.2** Les Demandes de Crédit peuvent seulement être faites par les personnes physiques ayant la capacité et le pouvoir nécessaires, majeures et résidentes de façon permanente en France à condition qu'elles satisfont les exigences énumérées dans les présentes Conditions Générales.
- 3.3** En complétant et soumettant la Demande de Crédit, l'Emprunteur déclare qu'il/qu'elle :
- Dispose du pouvoir et de la capacité nécessaires pour conclure le Contrat de Crédit ;
  - N'est pas partie à un litige qui pourrait avoir des conséquences négatives sur la capacité de l'Emprunteur de payer ses dettes ;
  - N'est pas insolvable, et n'a pas demandé la protection des lois en matière d'insolvabilité et n'apas fait l'objet d'une telle demande émanant de toute tierce personne ;
  - N'est pas surendetté(e) au sens des articles L. 711-1 et L. 711-2 du Code de la consommation français.

**3.4** L'Emprunteur ne doit pas déposer de Demande de Crédit au nom ou pour le compte d'un tiers/ des tiers ni signer le Contrat de Crédit en leur nom ou pour leur compte.

**3.5** Toute Demande de Crédit peut être faite selon un de deux procédés suivants :

**1. La première application sur le Site Internet :**

En complétant le formulaire de Demande de Crédit sur le Site Internet et en adressant à Cashper les documents et les informations ci-après énumérés :

- Une copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité ;
- Des justificatifs des revenus au moyen des fiches de paie datant de deux mois au plus au moment du dépôt de la demande ;
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

La première Demande de Crédit de l'Emprunteur doit toujours être faite au moyen du Site Internet. Toute Demande de Crédit subséquente peut être déposée soit sur le Site Internet soit au moyen de la seconde option, décrite ci-après.

**2. Pour les demandes subséquentes,** la Demande de Crédit peut être déposée au moyen d'un message envoyé sur le numéro 0644631111 à partir d'un numéro de téléphone portable français.

**3.6** Demande de Crédit :

**1. En utilisant le Site Internet**

Lorsqu'il/elle soumet sa première Demande de Crédit sur le Site Internet, l'Emprunteur doit fournir

l'information suivante (procédure d'inscription) :

- Le montant de Crédit demandé dans la limite de 199 Euros maximum ;
- La maturité de Crédit demandée de dix (10) à quarante (40) jours;
- Consentement exprès ou absence de consentement exprès à l'option de Paiement Express \*
- Prénom et nom;
- Adresse \*\*;
- Code Postal \*\*;
- Commune \*\*;
- Numéro de telephone portable \*\*\*;
- Adresse de courrier électronique.

\* temporairement indisponible

\*\* toute adresse fournie doit être l'adresse du domicile où réside l'Emprunteur au moment où il/elle soumet sa Demande de Crédit et qui peut être confirmée par un document officiel.

\*\*\* le numéro de téléphone portable fourni doit être un numéro de téléphone portable français.

**2. En adressant un SMS**

Dans l'éventualité où l'Emprunteur soumet une Demande de Crédit au moyen d'un SMS, ledit message doit contenir les informations suivantes, saisies avec des lettres d'alphabet latin et chiffres arabes, dans l'ordre suivant et séparées par des espaces :

- Le montant de Crédit souhaité en chiffres (le montant maximum ne pouvant pas excéder

- la somme de 199 Euros) ;
- La maturité demandée du Crédit, en chiffres (jusqu'à dix (10) à quarante (40) jours).

**3.7** En cours d'inscription sur le Site Internet de la Demande de Crédit, Cashper fournit à l'Emprunteur les Conditions Générales dans un format qui permet à l'Emprunteur de les télécharger/ imprimer à sa convenance et informe l'Emprunteur que les présentes Conditions Générales s'appliquent à tous les Contrats de Crédits qui seront conclus par la suite (sous réserve des Conditions Générales modifiés applicables à lui/ elle). L'Emprunteur consent aux Conditions Générales lorsqu'il/elle accepte le Contrat de Crédit.

#### **4. CONDITIONS D'ACCEPTATION OU DE RETRACTATION DU CONTRAT DE CREDIT**

##### **4.1 DECISION D'OCTROI OU DE REFUS DE CREDIT ET OFFRE DE CREDIT**

A la réception de l'information de l'Emprunteur, Cashper dispose d'un pouvoir discrétionnaire quant à sa décision d'octroi ou de refus de Crédit.

Si l'information sauvegardée dans les systèmes de Cashper ne correspond pas avec l'information reçue au moment du dépôt de la Demande de Crédit (nom, compte bancaire, adresse, revenus), Cashper pourra, à sa discrétion, refuser la Demande de Crédit.

Cashper peut contrôler l'authenticité et la véracité de toute information et de toutes les déclarations ci-avant décrites ayant été fournies par l'Emprunteur en demandant à l'Emprunteur de fournir une copie de son passeport ou de sa carte d'identité et en consultant tout registre public, une société d'informations en matière de crédit et les fournisseurs de moyens de communication téléphoniques. Cashper peut également, mais n'y est point obligé, contacter le numéro de téléphone à partir duquel la Demande de Crédit a été adressée.

Dans l'éventualité où Cashper décide qu'il ne souhaite pas faire une offre à l'Emprunteur afin de conclure avec lui/ elle un Contrat de Crédit, Cashper en informera l'Emprunteur en adressant un message au numéro à partir duquel la Demande de Crédit a été envoyée ou, si la Demande de Crédit a été envoyée au moyen du Site Internet, sur le numéro de téléphone fourni dans la Demande de Crédit.

Si Cashper décide de faire une offre de crédit à l'Emprunteur, il mettra à sa disposition le Contrat de Crédit comprenant toutes les informations nécessaires notamment le taux annuel effectif global (TAEG).

L'Emprunteur reconnaît et Cashper accepte qu'avant de conclure le Contrat de Crédit et à tout moment pendant la durée du Contrat, Cashper peut identifier et vérifier les informations de l'Emprunteur en ayant recours à toute source disponible et demander les informations pertinentes à l'Emprunteur et aux tiers (y compris effectuer une consultation du *Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers ("FICP")*) en vue de la prise de décision sur l'octroi du Crédit et se conformer à l'ensemble des lois de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement de Terrorisme. En acceptant le Contrat de Crédit, l'Emprunteur s'engage de répondre à toutes les

demandes de Cashper qui y figurent. Cashper dispose d'un pouvoir discrétionnaire de refuser l'octroi du Crédit à l'Emprunteur lorsque ce dernier n'a pas répondu aux demandes d'information ou n'a pas fourni tous les documents nécessaires. Cashper n'est pas tenu de proposer l'ensemble de ses produits présentés sur son/ses Site(s) Internet à tous les Emprunteurs.

#### **4.2. CONDITIONS D'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CREDIT – CONTRAT DE CREDIT**

Le Contrat de Crédit devient parfait à la survenance des trois conditions cumulatives suivantes : (i) la présente offre du Contrat de Crédit est acceptée par l'Emprunteur, (ii) Cashper agréé l'Emprunteur et décide de lui octroyer le Crédit et (iii) l'Emprunteur ne s'est pas rétracté.

Si l'Emprunteur souhaite accepter l'offre du crédit, il/ elle doit communiquer son acceptation au Prêteur au moyen de support électronique en approuvant l'offre de crédit sur le site internet de Cashper.

A compter de l'acceptation de l'offre par l'Emprunteur, Cashper dispose d'un délai de sept (7) jours pour informer l'Emprunteur de sa décision d'octroyer ou refuser le Crédit. En l'absence d'information dans le délai de sept (7) jours, Cashper sera réputé avoir refusé le Crédit. Toutefois, si l'agrément de Cashper parvient à l'Emprunteur après l'expiration du délai précité de sept (7) jours, il demeure valable à la condition que l'Emprunteur souhaite toujours bénéficier du Crédit.

Cashper réserve son droit discrétionnaire d'octroyer ou de refuser le Crédit à l'Emprunteur.

#### **4.3. DROIT DE RETRACTATION**

L'Emprunteur peut se rétracter du Contrat de Crédit sans avoir à justifier sa décision et sans pénalités, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant la date d'acceptation de l'offre du Contrat de Crédit. L'Emprunteur devra faire parvenir sa décision de rétractation auprès du service client (dont les coordonnées figurent sur le Site Internet de Cashper). L'exercice par l'Emprunteur de son droit de rétractation ne saura donner, sous aucune circonstance, lieu à des pénalités au bénéfice du Prêteur. Dans l'éventualité où l'Emprunteur décide de se rétracter, si le montant principal a déjà été mis à la disposition de l'Emprunteur, l'Emprunteur devra rembourser à Cashper les sommes mises à sa disposition et tout frais, commission ou intérêt courus entre la date de la mise à disposition du principal du Crédit par le Prêteur au bénéfice de l'Emprunteur jusqu'à la date de remboursement effectif. Le remboursement doit intervenir au plus tard dans les trente (30) jours calendaires à compter de la date à laquelle la notification de la rétractation a été adressée à Cashper. Les intérêts sont calculés sur la base du taux débiteur du Contrat de Crédit. Si l'Emprunteur exerce son droit de rétractation, Cashper n'exigera aucune indemnité de la part de l'Emprunteur.

Si le Contrat est exécuté intégralement par les deux parties à la demande expresse de l'Emprunteur avant que ce dernier n'exerce son droit de rétractation, le droit de rétractation ne s'applique pas conformément à l'article L. 222-9 du Code de la consommation.

#### **4.4. DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 312-25 DU CODE DE LA CONSOMMATION**

*« Pendant un délai de sept jours à compter de l'acceptation du contrat par l'emprunteur, aucun paiement, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit, ne peut être fait par le prêteur à l'emprunteur ou pour le compte de celui-ci, ni par l'emprunteur au prêteur. Pendant ce même délai, l'emprunteur ne peut non plus faire, au titre de l'opération en cause, aucun dépôt au profit du prêteur ou pour le compte de celui-ci.*

*Si une autorisation du prélèvement sur son compte bancaire est signée par l'emprunteur, sa validité et sa prise d'effet sont subordonnées à celles du contrat de crédit. »*

#### **4.5. DECAISSEMENT DU CREDIT ET OPTION DE PAIEMENT EXPRESS**

Le Contrat étant conclu à distance (sans la présence physique simultanée des parties jusqu'à la conclusion du Contrat, par exemple sur internet), les sommes demandées ne peuvent être décaissées pendant les quatorze (14) jours suivant l'acceptation, sauf accord exprès contraire de l'Emprunteur. L'Emprunteur peut donner un accord exprès à la mise en œuvre du Contrat de Crédit avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours, à la condition toutefois d'avoir souscrit à l'option de Paiement Express, permettant ainsi à Cashper de décaisser les fonds avant l'expiration du délai de remboursement de dix (10) à quarante (40) jours.

Cashper accepte de décaisser le montant principal le premier jour ouvré suivant l'expiration du délai de **quatorze (14) jours calendaires** à compter de la date à laquelle l'Emprunteur fait parvenir son acceptation conformément aux stipulations ci-dessous. Le délai de mise à disposition peut être réduit si l'Emprunteur donne son consentement exprès à la mise en œuvre du Contrat de Crédit avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours et sous réserve, le cas échéant, des conditions relatives à l'option de Paiement Express.

Cashper peut décaisser le montant principal en moins de quatorze (14) jours sous réserve que l'Emprunteur donne son consentement exprès et souscrive à l'option de Paiement Express sur un support durable conformément aux dispositions de l'Article L. 222-13 du Code de la consommation français, avant l'expiration du délai de rétractation. Dans ce cas, les fonds seront mis à la disposition de l'Emprunteur le jour ouvré suivant la souscription à l'option de Paiement Express, si la demande est approuvée avant 13 : 00 heures, du lundi au vendredi. Dans d'autres cas, le montant principal sera décaissé au bénéfice de l'Emprunteur le jour ouvré suivant l'approbation de la demande. L'option de Paiement Express sera proposée par Cashper à l'Emprunteur en ligne ou par SMS. Les frais supplémentaires générés par l'utilisation de l'option de Paiement Express ne sont pas inclus dans le calcul du TAEG communiqué dans l'offre de crédit. La souscription à l'option de Paiement Express augmente nécessairement le coût du Crédit. **Ce service est temporairement indisponible.**

## **5. EXECUTION DU CONTRAT DE CREDIT**

### **5.1 REMBOURSEMENT ANTICIPE**

L'Emprunteur peut, à tout moment, à son initiative, procéder au remboursement anticipé total ou partiel du Crédit qui lui a été octroyé. Aucun frais lié au remboursement anticipé ne sera payé par l'Emprunteur. Dans l'éventualité du remboursement anticipé, l'Emprunteur doit prévenir le service



client (dont les coordonnées figurant sur le site internet de Cashper) vingt-quatre (24) heures avant le remboursement effectif par anticipation.

Tout remboursement anticipé doit être fait à partir du compte bancaire de l'Emprunteur sur lequel les fonds prêtés avaient été mis à sa disposition.

## **5.2 RESILIATION DU CONTRAT DE CREDIT**

L'Emprunteur peut, à tout moment et sans frais, demander la résiliation du Contrat de Crédit. L'Emprunteur devra alors rembourser le Crédit octroyé par le Prêteur.

Le Prêteur peut mettre fin au Contrat sans préavis après avoir informé, via moyens de communication électronique, l'Emprunteur si celui-ci (i) ne paie pas l'intégralité des sommes dues à l'échéance, (ii) a fourni, en connaissance de cause, des informations inexactes au Prêteur, (iii) a fait usage frauduleux du Crédit ou (iv) pour des raisons objectivement justifiées. L'Emprunteur remboursera sans délai le solde débiteur ; qui portera intérêt au taux conventionnel jusqu'au remboursement intégral.

## **5.3 AVERTISSEMENT SUR LES CONSEQUENCES DE LA DEFAILLANCE DE L'EMPRUNTEUR**

En cas de défaut de paiement, les informations concernant l'Emprunteur peuvent être inscrites sur le FICP et rendues accessibles à l'ensemble d'établissements de crédit. En cas de défaut, Cashper exigera un remboursement immédiat du montant principal ainsi que des intérêts et frais courus mais impayés. En cas de retard de remboursement, l'Emprunteur payera les frais de vingt (20) Euros pour chaque période de dix (10) jour de retard, dans la limite d'un maximum de soixante (60) Euros. Cashper pourra également proposer à l'Emprunteur d'augmenter le délai de remboursement au bénéfice de l'Emprunteur selon les conditions des présentes, contre un paiement des commissions qui devront être déterminées si l'option est proposée à l'Emprunteur.

Dans l'éventualité où l'Emprunteur ferait l'objet des difficultés financières temporaires ou d'une diminution de sa solvabilité, Cashper peut octroyer à l'Emprunteur une prorogation/ un report de tout ou partie de l'échéance de remboursement. La décision d'octroi du report d'échéance fait partie du pouvoir discrétionnaire de Cashper.

## **6. TRAITEMENT DES LITIGES :**

### **6.1 MEDIATION**

Pour tout renseignement ou réclamation relatifs au Contrat de Crédit, l'Emprunteur peut contacter Cashper par téléphone au 0178429495, par écrit à Cashper, soit en envoyant un e-mail à : [complaints@cashper.fr](mailto:complaints@cashper.fr) ou par lettre à :

Novum Bank Limited  
The Emporium  
C De Brocktorff Street  
Msida, MSD 1421  
Malta

Toute plainte écrite doit indiquer clairement vos données (identité et coordonnées) et préciser les faits et circonstances sur lesquels la plainte est fondée.

La Banque enverra une preuve de réception écrite dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter du jour suivant la réception de la réclamation par la Banque. La Banque confirme que toutes les mesures nécessaires seront prises pour résoudre la plainte dans les quinze (15) jours ouvrables. Si cela n'est pas possible, la Banque vous informera et vous fournira une indication par rapport à la date probable de résolution du processus.

Si vous n'êtes pas satisfait par rapport à la résolution, vous pouvez vous opposer à la décision en écrivant à nouveau à la Banque, en indiquant votre objection et la ou les nouvelles informations à évaluer.

En outre, si vous n'êtes pas satisfait de la manière dont nous avons traité votre plainte, vous pouvez adresser votre réclamation par écrit à: Arbiter for Financial Services, Office of the Arbiter for Financial Services, N/S in Regional Road, Msida MSD1920, Malta, ou en suivant la procédure décrite sous <https://financialarbiter.org.mt/content/step-1-complain-your-provider>.

## **6.2 LANGUE**

La langue utilisée durant les relations précontractuelles et contractuelles est le français.

## **6.3 LOI APPLICABLE**

Le Contrat de Crédit est régi par et interprété conformément au droit maltais sous réserve du respect des lois impératives françaises en matière de protection des consommateurs, notamment les articles L. 222-7 à L. 222-15 du Code de la consommation français relatifs aux contrats conclus à distance portant sur des services financiers.

## **6.4 JURIDICTION COMPETENTE**

En cas de litige, les parties conviennent de la compétence des tribunaux français. Le Prêteur consent à ce que l'Emprunteur puisse l'assigner devant les juridictions maltaises.

Dispositions de l'article R. 312-35 du Code de la consommation : « *Le tribunal judiciaire connaît des litiges nés de l'application des dispositions du présent chapitre. Les actions en paiement engagées devant lui à l'occasion de la défaillance de l'emprunteur doivent être formées dans les deux ans de l'événement qui leur a donné naissance à peine de forclusion. Cet événement est caractérisé par :*

- le non-paiement des sommes dues à la suite de la résiliation du contrat ou de son terme ;
- ou le premier incident de paiement non régularisé ;

*-ou le dépassement non régularisé du montant total du crédit consenti dans le cadre d'un contrat de crédit renouvelable ;  
-ou le dépassement, au sens du 13° de l'article L. 311-1, non régularisé à l'issue du délai prévu à l'article L. 312-93.*

*Lorsque les modalités de règlement des échéances impayées ont fait l'objet d'un réaménagement ou d'un rééchelonnement, le point de départ du délai de forclusion est le premier incident non régularisé intervenu après le premier aménagement ou rééchelonnement conclu entre les intéressés ou après adoption du plan conventionnel de redressement prévu à l'article L. 732-1 ou après décision de la commission imposant les mesures prévues à l'article L. 733-1 ou la décision du juge de l'exécution homologuant les mesures prévues à l'article L. 733-7. »*

## **6.5 AUTORITE DE SUPERVISION ET DE CONTROLE**

L'autorité de supervision et de contrôle de Cashper est l'Autorité des Services Financiers de Malte, the Malta Financial Services Authority (MFSA), située à Triq I-Imdina, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1010, Malte.

D'autres autorités peuvent être compétentes en France : l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 ; l'Autorité de la Concurrence - 11 rue de l'Echelle, 75001 Paris ; le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) - 59 Boulevard Vincent-Auriol, TELEDOC 071, 75013 Paris Cedex 13.

## **7. STIPULATIONS DIVERSES :**

### **7.1 DECLARATIONS ET GARANTIES**

En faisant la demande et en acceptant la présente offre et le Contrat, l'Emprunteur reconnaît, déclare et garantit ce qui suit :

- Il/elle a fourni des informations précises, correctes et complètes à Cashper et informera Cashper, dès que possible, et au plus tard dans le délai d'un (1) jour ouvré de tout changement des informations fournies ou si les informations fournies s'avéraient erronées, fausses, imprécises ou incomplètes ;
- Il/elle a fourni les coordonnées bancaires exactes se rapportant à un compte bancaire ouvert auprès d'une banque agréée en France et/ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne et ledit compte est ouvert au nom de l'Emprunteur. L'Emprunteur comprend que toute mise à disposition du Crédit par Cashper et tout remboursement du Crédit fait par l'Emprunteur doivent être fait sur et à partir d'un compte ouvert au nom de l'Emprunteur. L'Emprunteur consent à la vérification et au traitement de ses coordonnées bancaires par Cashper ;
- Il/elle a pris connaissance de l'intégralité du Contrat de Crédit avant d'accepter d'être lié(e) par ses stipulations et il/ elle en accepte les stipulations ;
- Il/elle a reçu le Contrat de Crédit sur un support durable (y compris au moyen d'envoi du

document sous format PDF par courrier électronique ou mis à sa disposition en ligne par Cashper) ;

- Il/elle a reçu des explications adéquates du Contrat de Crédit et des caractéristiques essentielles du Crédit (y compris portant sur les conséquences d'un défaut de paiement) ;
- Il/ elle a conclu librement et sans menace, coercition, violence économique ou selon des conditions défavorables tenu compte de ses circonstances personnelles et financières, le Contrat de Crédit ;
- Il/elle n'est pas une personne politiquement exposée (personne physique qui remplit ou a rempli les fonctions publiques importantes, à l'exception des fonctionnaires des rangs inférieur ou moyen. Pour les besoins de la définition du terme "personnes physiques qui remplissent ou ayant rempli des fonctions publiques importantes", ce terme comprend ce qui suit: (a) chefs d'Etat, chefs de gouvernement, ministres, vice-ministres ou ministres adjoints, et secrétaires parlementaires; (b) membres du parlement et des corps législatifs similaires; (c) membres des entités gouvernementales ou des partis politiques; (d) membres des juridictions supérieures, suprêmes et constitutionnelles ou autres corps judiciaires dont les décisions ne sont assujettis à l'appel, sauf circonstances exceptionnelles; (e) membres des cours des comptes et administrateurs des banques centrales; (f) ambassadeurs, chargés d'affaires et officiers des forces armées disposant d'un rang élevé; (g) membres des conseils d'administration, directoire ou conseil de supervision des entreprises étatiques; (h) toute personne exerçant des fonctions équivalentes à celles énumérées aux paragraphes (a) à (f) au sein d'une institution de l'Union Européenne ou d'une autre organisation internationale) ;
- Il/elle n'a pas fait la Demande de Crédit pour le compte d'un tiers. Si l'Emprunteur demande le Crédit pour le compte d'une autre personne, il/ elle doit en informer sans délai Cashper. Dans un tel cas, l'Emprunteur reconnaît et accepte que Cashper peut refuser de conclure le Contrat ou de mettre les fonds à la disposition, y compris en partie, oúsi le Crédit a déjà été décaissé, imposer des conditions complémentaires à la charge à la fois de l'Emprunteur et de son mandant ;
- Il/elle reconnaît et accepte que les emprunts à court-terme peuvent être porteurs de certains risques dans la mesure où ils sont conçus pour pallier les besoins de liquidité à court terme et sont généralement porteurs de taux d'intérêt plus élevés comparé aux prêts à long terme. Ainsi, l'utilisation des emprunts à court terme sur un délai long peut être à l'origine des difficultés financières sur un long terme ;
- Il/elle a évalué ses besoins de conclure le Contrat de Crédit et sa capacité de remboursement ; et
- Il/elle indemnisera tout dommage subi en raison de la violation commise par lui/ elle d'une stipulation quelconque des présentes Conditions Générales et/ ou du Contrat de Crédit.

## **7.2 MODIFICATION DU CONTRAT DE CREDIT**

Le Contrat peut être modifié à tout moment, afin de se conformer aux changements législatifs et/ ou réglementaires (en France et à Malte). Cashper notifiera ces changements à l'Emprunteur.

## **7.3 CESSION**

Cashper peut céder à un tiers ses droits et obligations issus du Contrat de Crédit, à la condition d'informer l'Emprunteur de la cession en avance. L'Emprunteur ne pourra pas céder ses droits et obligations aux tiers.

#### **7.4 DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Cashper accepte de recueillir, traiter et utiliser toute donnée à caractère personnel de l'Emprunteur conformément avec toutes les lois applicables à la protection des données à caractère personnel en vigueur dans l'Union Européenne et en conformité avec sa politique de confidentialité, consultable sur son Site Internet. Afin de garantir que l'information de l'Emprunteur est correcte et à jour, l'Emprunteur s'oblige d'informer Cashper sans délai de tout changement concernant ses informations fournies dans la Demande de Crédit. L'Emprunteur sera tenu de cette obligation jusqu'à ce qu'il ait satisfait toutes ses obligations au titre du Contrat de Crédit. Cashper peut utiliser toute coordonnée électronique reçue de l'Emprunteur afin d'améliorer les Contrats de Crédit futurs (marketing direct), sauf opposition écrite de l'Emprunteur à l'utilisation de ses coordonnées.

L'Emprunteur est informé par les présentes que le responsable de traitement est Cashper (The Emporium, C De Brocktorff Street, Msida, MSD 1421, Malte).

L'Emprunteur peut contacter l'officier de protection des données par courrier électronique:/ télécopie:/ courrier postal :

Le traitement des données à caractère personnel de l'Emprunteur est nécessaire pour permettre au Prêteur de prendre sa décision d'octroi ou de refus du Crédit à l'Emprunteur et, si le Crédit a été octroyé, afin de suivre l'exécution du Contrat de Crédit. Le traitement des données à caractère personnel de l'Emprunteur est fondé sur la nécessité pour l'exécution du Contrat de Crédit et sur les exigences législatives et réglementaires applicables, telles que les lois en matière de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et les lois relatives à la protection des consommateurs. La non-fourniture par l'Emprunteur des informations à caractère personnel aura pour conséquence un refus automatique du Crédit.

Les destinataires des données à caractère personnel de l'Emprunteur sont : le Prêteur, ses employés et dirigeants, les commissaires aux comptes du Prêteur, ses conseillers professionnels, cessionnaires, autorités de régulation, autorités fiscales et judiciaires.

Les données à caractère personnel de l'Emprunteur seront conservées pendant un délai de cinq (5) ans après la fin de la relation d'affaires entre le Prêteur et l'Emprunteur.

L'Emprunteur est informé qu'il/ elle peut déposer une plainte auprès de l'autorité de supervision maltaise [ajouter les coordonnées].

L'Emprunteur peut exercer ses droits d'accès, rectification, et suppression conformément à la réglementation applicable en contactant [info@cashper.fr](mailto:info@cashper.fr).

## 7.5 CONFIDENTIALITE

Sauf accord contraire, Cashper respectera une confidentialité absolue concernant toute information reçue de l'Emprunteur et ne divulguera ni ne mettra à la disposition des tiers ses informations sans consentement écrit et préalable de l'Emprunteur. Nonobstant toute stipulation contraire des présentes, Cashper est autorisé à divulguer et à mettre à la disposition des tiers toute donnée précitée sans autorisation de l'Emprunteur si les circonstances suivantes se présentent :

- Si la divulgation des données précitées est obligatoire en raison d'une décision de justice ou de la législation applicable.
- Si l'information est à fournir aux agences de recouvrement auxquelles a recours Cashper dans les cas et finalités décrites dans les présentes Conditions Générales.
- A toute entité juridique liée à Cashper au sein d'un groupe si et dans la mesure où cela est nécessaire pour signer et conclure le Contrat de Crédit ;
- Si et dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer un traitement correct de la demande des Services Complémentaires ;
- En ce qui concerne la publication et la fourniture des données aux tiers, une autorisation de l'Emprunteur sera exigée. L'Emprunteur est réputé avoir donné son autorisation en signant le Contrat de Crédit et en acceptant les Conditions Générales.

Le groupe **Novum Bank Limited**, société immatriculée à Malte sous le numéro C 46997 et sise au The Emporium, C De Brocktorff Street, Msida, MSD 1421, Malte, **prend la question de la confidentialité très au sérieux**. Veuillez prendre le temps de lire attentivement ce qui suit avant de signer au verso.

**POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DE VOS DONNÉES PERSONNELLES ?** — Vos données personnelles (les informations que vous fournissez au verso et qui vous identifient en tant qu'individu) nous permettent de vous fournir les services demandés tels que l'octroi d'un crédit. Par conséquent, notre **base juridique** pour le traitement des données, dans ce cas, est celle de la **nécessité contractuelle**.

**AVEC QUI PARTAGEONS-NOUS CES DONNÉES ?** — Vos données personnelles seront mises à la disposition des membres de notre organisation qui, dans le cadre de leurs fonctions, en ont besoin pour vous fournir les services que vous attendez de notre part. Nous ne divulguons vos données personnelles à aucune personne autre que celles mentionnées ici, à moins que nous ne soyons tenus de le faire en vertu de la loi. Sauf indication contraire, ces informations ne quitteront jamais l'UE et l'EEE.

**COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?** — Nous conserverons vos données personnelles aussi longtemps que cela est nécessaire. Cette durée dépend des obligations légales auxquelles nous sommes tenus. Par exemple, si des informations personnelles apparaissent dans des 'documents comptables', la loi nous oblige à conserver ces données pendant dix ans. À l'inverse, il se peut que nous jugions nécessaire de conserver vos informations personnelles dans certains cas, sans y être tenu par la loi. Ainsi, si nous pensons que les données concernées sont nécessaires car susceptibles de nous aider à nous défendre contre des actions civiles intentées à notre égard, nous sommes autorisés à conserver celles-ci aussi longtemps que le risque subsiste (généralement cinq ans à compter de la fin d'une relation contractuelle).

**QUELS SONT VOS DROITS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES ?** — En

tant que 'personne mise en fiche' (au sens où l'entend la législation sur la protection des données), vous possédez un certain nombre de droits qu'il vous est possible de faire valoir **dans certaines circonstances et sous certaines conditions**. Ceux-ci incluent :

- **le droit d'accès** aux données personnelles que nous traitons vous concernant ;
- **le droit** de nous demander de **rectifier** des données personnelles erronées vous concernant ;
- le droit d'avoir vos données personnelles effacées (« **droit à l'oubli** ») ;
- **le droit à la limitation du traitement** de vos données personnelles (elles seront conservées sans être traitées) ;
- le droit de pouvoir consulter vos données personnelles dans un format structuré, communément utilisé et lisible par machine, ou, lorsque cela s'avère techniquement possible, de les transférer directement à un autre gestionnaire de données (« **droit à la portabilité des données** ») ;
- **le droit de retirer un consentement** qui nous a été accordé, et ce, **à tout moment** ;
- **le droit d'opposition** au traitement de vos données personnelles (pas de consentement) ;
- **le droit d'introduire une réclamation** auprès des autorités de contrôle compétentes.

**PRISE DE DÉCISION AUTOMATISÉE** — Les données personnelles que vous nous avez fournies au verso serviront à prendre des décisions relatives à votre personne de manière automatisée. Ces décisions vous concernant (qui peuvent aussi inclure le profilage) relèvent d'une nécessité contractuelle \_\_\_\_\_.

**OÙ POUVEZ-VOUS LIRE L'ENTIÈRETÉ DE NOTRE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ?** — Cette section ne représente qu'une explication **condensée** de la manière dont nous traitons vos données personnelles. Pour plus d'informations à ce sujet, y compris de plus amples détails sur vos droits, nous vous recommandons vivement de lire notre **Politique de confidentialité**, qui vous est présentée de manière conviviale et structurée à l'adresse suivante : [www.novumbankgroup.com/privacy-policy](http://www.novumbankgroup.com/privacy-policy).

**Vous** pouvez également **nous** demander à tout moment une copie papier de cette politique de confidentialité en prenant contact avec **nous** au \_\_\_\_\_, en nous écrivant à [dataofficer@novumbankgroup.com](mailto:dataofficer@novumbankgroup.com) ..... ou en nous appelant au (+356) 23395 000 .....

## 7.6 NOTIFICATIONS

Chaque notification ou autre déclaration se rapportant au Contrat de Crédit doit être effectuée en français et adressée par courrier postal, courrier électronique ou télécopie à l'adresse que l'autre partie a fournie. Cashper peut considérer que les coordonnées de l'Emprunteur sont correctes jusqu'à ce que l'Emprunteur fournisse ses nouvelles coordonnées à Cashper.

## 7.7 UTILISATION D'UN SUPPORT DURABLE.

Le Support Durable désigne tout support permettant à l'Emprunteur ou au Prêteur de stocker les informations qui lui sont personnellement adressées, afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux finalités auxquelles les informations sont destinées et qui permet une reproduction à l'identique des informations stockées.

Caractère approprié des Communications au moyen d'un Support Durable: L'Emprunteur reconnaît par les présentes qu'il/ qu'elle dispose d'un accès à l'Internet, d'un courrier électronique, et des

moyens de stockage d'informations mises à sa disposition au moyen de communication électronique et que la communication des informations ou documents par le Prêteur à l'Emprunteur en ayant recours au Support Durable au lieu d'un support papier est appropriée à sa situation et qu'il/ qu'elle a la possibilité de prendre connaissance des informations ou documents fournis sur un Support Durable envisagé.

Fourniture d'informations à travers un Espace Personnel Sécurisé sur Internet : Le Prêteur peut fournir à l'Emprunteur un accès à son compte emprunt sur lequel apparaît le solde actualisé du Crédit. Cet espace personnel sécurisé peut être utilisé par l'Emprunteur pour effectuer tout paiement du en application du Contrat de Crédit. Cet espace personnel sécurisé sera disponible aux utilisateurs disposant d'un identifiant d'utilisateur et de leur mot de passe, qui leur auront été communiqués par le Prêteur.

Droit de refus : Le Prêteur informe par les présentes l'Emprunteur qu'il peut s'opposer à l'utilisation d'un Support Durable autre que le support papier et ce, dès l'entrée en relation d'affaires, et peut, à tout moment et sans frais, demander un retour à la communication papier. Garantie : Le Prêteur garantit que l'information et les documents resteront disponibles pendant une durée adaptée à leur finalité, cette durée ne pouvant être, pour les documents contractuels ou précontractuels, inférieure à cinq (5) ans suivant la fin de leur relation contractuelle.

---



## BORDEREAU DE RETRACTATION

***A renvoyer au plus tard quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle vous avez accepté l'offre de Contrat de Crédit.***

La présente rétractation n'est valable que si le formulaire est dûment complété et adressé, dans les délais requis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à ... [identité et adresse du prêteur].

Je, soussigné(e), (\*) ... [nom et prénom] renonce à l'offre de crédit de .... (\*) Euros que j'ai acceptée le ... (\*).

Date et signature de l'emprunteur (et du co-emprunteur s'il en existe).

*(\*) A compléter par une mention manuscrite de l'Emprunteur.*

---

**Fin du document**

Lu et approuvé, signé en deux (2) exemplaires

À [.....] le [.....]

Cashper

-----

À [.....] le [.....]

L'Emprunteur

-----